



# Conseil d'établissement - École La Roseraie

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école La Roseraie tenue le 04-12-2024 en présence au SALON DU PERSONNEL de l'école La Roseraie.

Sont présents :

- |                             |   |
|-----------------------------|---|
| • Salvatore Mancini         | Membre parent                               |
| • Julie Geoffrion           | Membre parent                               |
| • Jessyka Pépin             | Membre parent                               |
| • Sharmila Jiva             | Membre parent                               |
| • Julie Champagne           | Membre parent                               |
| • Brenda Tapp               | Membre substitut parent                     |
| • Marie-Ève Cusson          | Membre représentant personnel enseignant    |
| • Andréane Lessard          | Membre représentant personnel enseignant    |
| • Alicia Girard             | Membre représentant le service de garde     |
| • Jose Luis Ichazo Bardales | Membre représentant du personnel de soutien |

Est absent :

- Annie Galipeau

Participe également à la séance :

- Nancy Marshall Directrice

---

## 1 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur Mancini, président, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à **18h35**.

## 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Salvatore Mancini fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel quel.

**CE-24-25-22**      **Adopté à l'unanimité.**

### **3 RÉSOLUTIONS EN BLOC**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2024.**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal tel quel.

**CE-24-25-23**      **Approuvé à l'unanimité.**

### **4 SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DU 22 OCTOBRE 2024**

Personne ne demande que le procès-verbal soit lu lors de la rencontre.

- Madame Nancy Marshall mentionne que les règles de régie interne ont été corrigées (amendement proposé) et déposé dans le canal collaboratif de communication.
- Service de garde :
  - o Madame Marshall mentionne que les ateliers du mercredi ont été reportés à cause du roulement de personnel au service de garde.

### **5 MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5.1 Monsieur Mancini souhaite un heureux temps des fêtes aux membres du CE.

### **6 PAROLE AU PUBLIC**

6.1 Il n'y a pas d'intervention de la part du public.

## 7 POINTS DE DÉCISION

### 7.1 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 24-25 (LIP art. 75.1) (adoption)

- Madame Nancy Marshall fait la présentation du nouveau *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence* en ajoutant les violences à caractère sexuel.
- Madame Marshall fait une correction dans les dates de rencontres du comité.
- Madame Marshall présente les constats dégagés de la consultation aux élèves 22-23 et 23-24.
- Monsieur Bardales mentionne l'importance de faire la distinction entre les types de violences/conflit/intimidation afin d'avoir un portrait plus représentatif.
- Madame Marshall mentionne qu'elle aura le mandat de refaire le sondage pour évaluer le plan .
- Monsieur Mancini souligne que l'objectif de 5% d'augmentation du sentiment de sécurité est plutôt conservateur. Mme Marshall mentionne qu'il faut tout de même se donner des objectifs réalistes. Si on augmente la cible, ça sera difficile à atteindre.
- Il n'y a pas de changements aux protocoles pour les signalements, pour les actions à prendre, pour la confidentialité, les mesures de soutien et d'encadrement, les sanctions ni le suivi des signalements .
- Madame Marshall mentionne que la formation du personnel au sujet des violences à caractère sexuel sera faite d'ici juin 2025.
- Monsieur Bardales se demande si les parents sont impliqués dans la sensibilisation en lien avec la violence et l'intimidation.
- Monsieur Mancini propose d'inclure les parents dans les enseignements en lien avec la violence et l'intimidation par le biais d'une conférence et d'informations dans l'Info-parents. Mme Marshall précise que c'est fait quelques fois dans l'année dans L'Info La Roseraie.
- Aucun amendement n'est proposé par les membres du CE.

Il est proposé par Monsieur Mancini d'adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence tel que présenté

CE-24-25-24

**Adopté à l'unanimité**

### 7.2 Activité de financement Service de garde (adoption)

Madame Girard mentionne que les items ne sont pas prêts pour le marché de Noël. Elle propose de reporter le projet à la semaine du service de garde.

Il est proposé qu'un marché du printemps aura lieu lors de la semaine du service de garde et que le financement ira au projet de la cour d'école.

CE-24-25-25

**Adoptée à l'unanimité**

### 7.3 Avis et recommandations photographe scolaire (LIP Art. 78) Avis

7.3.1 Monsieur Mancini fait la présentation des photographes proposés  
Les membres du CE discutent des différentes offres.

Monsieur Mancini propose la Boîte blanche pour le choix du photographe 2025-2026 et la Pomme Verte en second choix (surtout en lien avec les prix et les concepts proposés)

**CE-24-25-26**

**Adopté à l'unanimité**

**7.4 Activités éducatives – utilisation des locaux et approbation pour activités en dehors des heures de classe (LIP Art 87) (Approbation)**

Proposition d'une activité intitulée « Enchantons-nous » par l'enseignante de musique (chorale) qui aura des pratiques lors des diners ainsi qu'un samedi au printemps.

Les membres du CE n'ont pas de questions

**CE-24-25-27**

**Approuvé à l'unanimité**

**7.5 Planification des COSP (Approbation)**

Madame Marshall présente la planification annuelle du COSP pour le troisième cycle (Contenu en orientation scolaire et professionnelle)

Madame Lessard mentionne que le contenu en lien avec ECR a été retiré et que celui avec CCQ sera ajouté.

Il n'y a pas de questions des membres du CE.

**CE-24-25-28**

**Approuvé à l'unanimité**

**7.6 Utilisation du fond à destination spéciale (Adoption)**

7.6.1 Madame Marshall présente la somme de 52,21\$ pour la campagne Colle-à-moi

7.6.2 Madame Marshall présente le reliquat en lien avec l'action collective de 2018.

Le 6 juillet 2013, une action collective a été autorisée par la Cour supérieure du Québec, à l'encontre de 68 centres de services et commissions scolaires, en lien avec des frais facturés illégalement par les écoles du Québec aux parents, entre autres pour des services éducatifs et l'achat de matériel scolaire.

Cette action collective s'est conclue en 2018 par un règlement hors Cour. Les CS et CSS ont accepté de verser un certain montant aux parents des élèves ayant fréquenté leurs écoles entre 2010 et 2018.

Une partie de ces montants n'a pas été réclamée par les parents concernés.

La Cour supérieure a autorisé, en 2024, que les sommes restantes, appelées « reliquat », soient retournées aux CS et CSS, à la condition que celles-ci soient déposées dans un poste budgétaire distinct et utilisées exclusivement afin d'aider les parents ayant des besoins financiers dans le but d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu à l'école des élèves concernés.

Chaque CSS et CS devaient déterminer les critères permettant d'utiliser ces sommes.

Le Comité de répartition des ressources du CSS des Patriotes a déterminé, le 4 novembre 2024, les critères permettant de partager le reliquat entre toutes ses écoles.

L'école La Roseraie se voit octroyer une somme de 1554\$ qui a été versée dans le fonds à destination spéciale de l'école. Le conseil d'établissement doit approuver ce versement, conformément à l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Le Comité de répartition des ressources a également confié à chaque conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, le soin d'approuver la façon dont la somme reçue sera utilisée localement, à la condition que ce soit en conformité avec l'un ou plusieurs des critères suivants :

- Le revenu des parents est faible en apparence;
- Les parents ou l'un d'eux sont sans emploi;
- Le parent est monoparental;
- Le niveau académique des parents est faible;

Ainsi, l'école et son conseil d'établissement peuvent décider d'utiliser les sommes, notamment, pour :

- Réduire en tout ou en partie la facture pour le matériel pouvant être facturé aux parents;  
L'achat de matériel scolaire qui aurait dû être acheté par les parents;
- Des services professionnels externes;
- Réduire en tout ou en partie la facture pour des services (par exemple service de garde ou aux dîneurs) ou activités scolaires ou parascolaires pouvant être facturés aux parents;
- L'achat d'objets personnels (par exemple, lunettes, vêtements chauds) permettant d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu de l'élève à l'école;
- L'achat de nourriture pour des collations ou le repas du midi.

Les sommes ne peuvent pas servir à payer pour des services ou biens facturés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Les sommes peuvent être utilisées en une ou plusieurs années scolaires.

La façon d'utiliser ces sommes devra faire l'objet de résolutions futures par le conseil d'établissement. L'école devra également fournir au CSS les pièces justificatives d'utilisation des sommes conformément aux critères énoncés ci-dessus, puisque des redditions de comptes à ce sujet sont possibles.

Les membres échangent à ce sujet.

Madame Marshall mentionne que les familles n'ont pas encore été identifiées.

Personne ne demande le vote.

En conséquence, il est proposé d'approuver que la somme 52,21\$ et la somme de 1 554\$ soient versées au fonds à destination spéciale.

**CE-24-25-29**

**Approuvé à l'unanimité**

**7.6.3 Campagne de financement Perfection**

Il est mentionné par des membres du CE que des dons ont peut-être été donnés au secrétariat et Madame Marshall en fera le suivi.

Il est proposé de déposer le montant amassé par la campagne de financement au montant de 2859,60\$ dans le fonds à destination spéciale pour le projet de la cour d'école.

**CE-24-25-30**

**Approuvé à l'unanimité**

**7.6.4 Sortie au fond :**

Paiement cour d'école : Facture finale de l'entrepreneur : 1 293,47\$

Il est proposé de sortir 1 293,47\$ du fonds à destination spéciale pour payer la facture finale de l'entrepreneur.

**CE-24-25-31**

**Approuvé à l'unanimité**

## **8 POINTS D'INFORMATION**

**8.1 Projet éducatif 23-27 et son plan d'action + plan de lutte à la violence et l'intimidation**

- Madame Nancy Marshall mentionne que, bien que les cibles n'aient pas été atteintes, il y a des élèves qui se sont améliorés.
- Madame Marshall fait la présentation du portrait de la progression des résultats des élèves ciblés.
- Madame Marshall fera le suivi des cibles après le 2<sup>e</sup> bulletin.

Aucune autre question de la part des membres du CE.

**8.2 Budget de l'école (suivi)**

- Madame Marshall présente les soldes résiduels et les dépenses prévues pour différentes mesures
  - Annexe B : Sur les 14 294\$ disponibles, il restera 2307\$.
  - Développement pédago-numérique : aucun solde résiduel.
  - Soutien à la classe : Solde 7 800\$ sur le 83 000\$ disponible (Madame Marshall s'informerá sur la possibilité de transférer les fonds restants).
  - Surveillance : résiduel 2 900\$ (mais le personnel est déjà au maximum des heures) – Suivi sur la possibilité de transférer les fonds résiduels.
  - Culture et école accessible et inspirante : 2 670\$ résiduel
  - À l'école on bouge : commande de jeux faite, cabanon aussi est commandé (partie prise dans le MAO et dans la mesure « À l'école on bouge! »).

### 8.3 Fonds à destination spéciale (suivi)

Madame Marshall présente le résumé du fonds à destination spéciale.

### 8.4 Projet Embellissement de la cour d'école (suivi)

- Madame Marshall a fait une estimation des coûts pour la phase 2 :

- **21 713 \$ + installation (2000\$) + taxes**

Monsieur Mancini se demande s'il est possible d'obtenir des fonds de d'autres façons (mesures gouvernementales, commandites) – à demander aux parents par le biais de l'Info-La Roseraie.

Les membres du CE soulignent qu'il serait intéressant de débiter l'installation de certaines parties du projet avec les fonds disponibles dès maintenant.

Madame Tapp se questionne par rapport à la sécurité en lien avec le nouveau cabanon et Madame Marshall rassure les membres du CE en lien avec les mesures prises pour éviter le vandalisme ou le vol au minimum.

### 8.5 Parole à l'OPP

- Rencontre en présence le 27 octobre 2024
- Madame Jiva reprend le rôle de la présidence et Madame Tapp celui de la vice-présidence
- Madame Jiva présente les projets de l'OPP pour l'année 2024-2025
- La distribution des items de la campagne de financement aura lieu d'ici vendredi qui vient, soit le 6 décembre.

### 8.6 Parole aux enseignants

- Madame Andréanne Lessard mentionne qu'une rencontre du comité a eu lieu en lien avec les activités d'avant Noël.
- Madame Marie-Ève Cusson mentionne que la sortie au théâtre du premier cycle a été appréciée par les élèves. Le tutorat est débuté aussi entre les élèves du 1er cycle et les plus vieux.
- Une sortie au théâtre pour les 4<sup>e</sup> années a aussi eu lieu.
- Une rencontre est prévue entre les enseignants du comité pour la prochaine activité récompense pour la rose qui devrait avoir lieu en février.

### 8.7 Parole au représentant du personnel de soutien

- Monsieur Jose Luis Ichazo Bardales n'a pas d'intervention à faire.

### 8.8 Parole au représentant du service de garde

- Madame Alicia Girard mentionne que les activités des 2 dernières journées pédagogiques (Récré-o-Fun et la journée sous le thème de « Bientôt Noël ») ont été appréciées par les élèves.

### 8.9 Parole au représentant du comité de parents

- Monsieur Salvatore Mancini mentionne qu'il y a eu 2 rencontres du comité de parents depuis la dernière rencontre du CE.

- Monsieur Mancini fait le résumé des points discutés lors de ces rencontres dont une mesure protégeant le déplacement des élèves lors de situation de surplus (2 déplacements maximum).
- Consultation relative au calendrier scolaire 2025-2026 – suggestion faite quant à clarifier le visuel du calendrier.

#### 8.10 Parole à la direction

- Madame Nancy Marshall mentionne qu’il reste 1,25 \$ à la suite des dépenses du budget de fonctionnement du CÉ des années passées (argent liquide trouvé dans une petite caisse). Elle remet ses sous à M. Mancini.

## 9 COMMUNICATIONS

### 9.1 Correspondances reçues

#### 9.1.1 RCPQ – activités et conférences offertes

### 9.2 Parole aux membres

- Aucune intervention de la part des membres.

## 10 LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur Salvatore Mancini propose la levée de la séance à **20h34**.

**CE-24-25-32** Adopté à l’unanimité.

	
_____ Signature de la présidence	_____ Date
	
_____ Signature de la direction	_____ Date